



1 rue des Céréales - Bat 112
CS 30015
93534 SAINT DENIS CEDEX
Tel : (+33) 1 49 35 60 00

S.A.S au capital de 1.580.000 Euros - 380 937 169 RCS BOBIGNY

Mode de livraison	Page	1 / 3
N° TVA client		
Transport route		
DEPOSE		

Facture N° 10054541	
Date de facturation	23/11/21
Commande N°	1000787767 / BR0 / 2292899
Vos références	DEV0180894 + 923
Date de livraison	23/11/21

Adresse de livraison	
BURO CONCEPT pour SI CONTACT 24-26 AV DE BRUXELLES ZI ESTROUBLANS 13127 VITROLLES	

Attention	77 / 77
Facture à régler sur le compte : NATIXIS EOL IBAN : FR7630007000110002270131265 Swift : NATXFRPPXXX XML	

Adresse de facturation	01130129
SI CONTACT 400 RUE PIERRE BERTHIER ZI LES MILLE BP 90173 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 03	

Référence	Description	Prix Public	%	Prix HT	E.C	Prix HT + E.C	Quantité	Total ligne
6720144SAMG	<i>Pour être libératoire, le règlement de cette facture doit être effectué à : BPCE FACTOR 10-12 av. Winston Churchill I 94676 Charenton-le-Pont Cdx. qui a acquis notre créance par voie de subrogation dans le cadre d'un contrat d'affacturage.</i> GUEST MOD.HT H113 L160 EXTR DROITE HABILLAGE METALLIQUE SAMG	977,00	50,00	488,50	11,52	500,02	2	1.000,04
6720002MG	GUEST PLATEAU 160X80 EP.38 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720009MG	GUEST VDF L160 EP.19 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720015MG	GUEST TAB REHAUSSE 160X35 EP.38 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720430MG	GUEST JEU DE 2 JOUES REHAUSSEEP38MM MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720402SA	GUEST 3 HABILL.METAL L160 PERFORATIONS POIS SA	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720028	GUEST VISSERIE MODULE SUIVANT	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720007MG	GUEST PIED INTERM. EP.38 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720075MG	GUEST PIED UNITAIRE DROIT P80	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					2	
6720143SAMG	GUEST MOD.HT H113 L160 EXTR GAUCHE HABILLAGE METALLIQUE SAMG	977,00	50,00	488,50	10,80	499,30	1	499,30
6720002MG	GUEST PLATEAU 160X80 EP.38 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720009MG	GUEST VDF L160 EP.19 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720015MG	GUEST TAB REHAUSSE 160X35 EP.38 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720431MG	GUEST JOUE INTERMEDIAIRE EP38M MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720402SA	GUEST 3 HABILL.METAL L160 PERFORATIONS POIS SA	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720027	GUEST VISSERIE MODULE DEPART	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720074MG	GUEST PIED UNITAIRE GAUCHE P80	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720157SAMG	GUEST MOD.PMR L100 H74 EXTR GAUCHE HABILLAGE METALLIQUE SAMG	702,00	50,00	351,00	6,48	357,48	1	357,48
6720119MG	GUEST PLATEAU PMR L100 EP.38 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720120MG	GUEST VDF L100 EP.19 MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720404SA	GUEST 2 HABILL.METAL PMR L100PERFORATIONS POIS SA	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720027	GUEST VISSERIE MODULE DEPART	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
6720074MG	GUEST PIED UNITAIRE GAUCHE P80	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
2370081RISA	BUREAU ARIAL T RECT L140XP80EP25 PIED CARRE ARCHE FX RI SA	308,00	50,00	154,00	4,08	158,08	1	158,08
EOL25PL148RI	PLAT RECT 140X80 CHENE CLAIR RI	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	
1067064SA	TRAVERSE L140 SA	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923					1	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf conventions spéciales écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente ("CGV") EOL ("le vendeur"). Les conditions générales de l'acheteur ne sont en aucun cas opposables au vendeur.

ACCEPTATION DES COMMANDES: Toute commande de l'acheteur est ferme et définitive. L'accusé de réception de commande adressé par le vendeur à l'acheteur est réputé accepté par l'acheteur. En conséquence, toute modification de la commande ou annulation pour quelle que raison que ce soit, ne sera possible qu'avec l'accord exprès et préalable du vendeur. En cas d'annulation acceptée expressément par EOL d'une commande, l'acheteur sera redevable d'un dédit d'un montant correspondant à 5% de la valeur nette de la commande sans que ce dédit puisse être inférieur à 25€ net HT si la commande est préparée et non expédiée de notre entrepôt central de Savigny.

PRIX DE VENTE: Nos prix sont facturés sur la base des tarifs figurant au catalogue en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par EOL.

ENLÈVEMENT: Les stipulations suivantes s'appliquent si le client n'a pas requis la livraison de sa commande. Dans ce cas de figure, toute commande non enlevée sur la plateforme logistique du vendeur, hors le dépôt central de Savigny-sur-Clairis (89150), dans un délai de 2 semaines à dater de sa mise à disposition sera annulée et sera l'objet d'une facture de frais de remise en stock, d'un montant de 15% de la valeur nette de la commande, sans que ces frais ne puissent être inférieurs à 8€ HT par mètre-cube et par mois de retard, tout mois entamé étant dû.

LIVRAISON: Les prestations de dépôt et de livraison-montage font l'objet d'une ligne de facture basée sur le montant brut de la commande (marchandises au prix catalogue), avec un minimum forfaitaire de 50€ HT pour la dépôt et de 75€ HT pour la livraison-montage (barème pour la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse). Ces montants sont susceptibles d'être réajustés à tout moment en fonction des coûts de l'énergie, des matières premières et de l'évolution des dispositions fiscales et réglementaires. Une demande par l'acheteur de livraisons partielles donnera lieu à application des mêmes règles, et peut de ce fait entraîner la facturation du minimum forfaitaire sus-évoqué. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ni à prétendre à une quelconque indemnisation. Sauf spécification contraire à la commande, EOL est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Toute difficulté de livraison prévisible par le client doit être spécifiée à la commande ; dans la mesure où la difficulté rencontrée lors de la livraison est supérieure à la normale, le vendeur se réserve le droit de facturer un supplément de frais que l'acheteur s'engage à régler en même temps que la facture principale. Toute livraison décalée de plus de 15 jours à la demande de l'acheteur donnera lieu à facturation de frais de stockage à hauteur de 8€ HT par mètre-cube et par mois, tout mois entamé étant dû.

REPRISE: Toute reprise de colis livrés doit faire l'objet d'une demande formalisée via la plateforme internet www.eolnet.fr/SAV. Toute demande est soumise à l'accord du vendeur et doit comporter impérativement (i) le numéro de commande initial ; (ii) des photos décrivant l'état de la marchandise à reprendre et (iii) le motif invoqué. La décote appliquée sur le matériel repris s'appliquera sur le barème suivant : -15% si neuf et emballé, -100% si monté et/ou abîmé. En outre un forfait net de 75€ HT sera appliqué. **Les produits « sur demande » et/ou « Spéciaux » ne sont ni repris ni échangés.**

CONDITIONS DE RÈGLEMENT: Le paiement du prix intervient selon les modalités impératives fixées au recto. A défaut de stipulation contraire au recto, le délai de règlement est 45JFDM. Le défaut de paiement d'une seule traite ou d'une seule facture à son échéance entraîne la déchéance du terme, rend immédiatement exigibles toutes les créances de notre société, même non échues et entraîne une révision des conditions de paiement. Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

MAJORATIONS & FRAIS POUR RETARD DE PAIEMENT: EOL se réserve le droit de majorer toutes sommes non payées à leur exacte échéance: (i) sans mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard calculée à partir du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de l'échéance, majoré de 10 points; cette pénalité étant calculée par jour de retard; (ii) sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire nette de 40€ HT au titre des frais de recouvrement, cette somme sentant par facture impayée. L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard. Ce montant forfaitaire sajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités ; (iii) après mise en demeure et à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes totales dues, sans préjudice des éventuels frais de justice. Les majorations visées au (i) et au (iii) sont calculées sur les montants TTC. Elles courront de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, elles sont dues dès le lendemain de la date déchéance et, pour rappel, ne sont pas soumises à TVA.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Il est formellement convenu conformément à l'article 2367 du Code civil que les marchandises objet de la présente facturation, restent la propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement du prix. Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par l'acheteur. Toutefois, les risques sont transférés dès la mise à disposition de la marchandise à l'attention du client ou de son transporteur. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée aux frais de l'acheteur, et, si bon lui semble, de résoudre le contrat. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise de traitements ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. En cas de non-paiement par l'acheteur, le vendeur, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. Il pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser inventaire des marchandises impayées détenues par l'acheteur. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées. La réserve de propriété de la chose vendue se transportera sur la créance du prix de cette chose quand elle aura été revendue par l'acheteur.

AVARIES DE ROUTE: Les emballages étant effectués avec le plus grand soin, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur lorsqu'il a fait procéder à l'enlèvement, et il est responsable de transmettre à son transporteur, le cas échéant, toutes ses protestations conformément à l'article 133-3 du Code de commerce. Dans le cas où l'acheteur a opté pour la dépôt des marchandises dans ses locaux, ou dans le cas de la livraison-montage chez le client final, les marchandises doivent être vérifiées dès réception, en présence du livreur. En cas de défaillances ou de manquants, les réserves orales, même confirmées par lettre, ainsi que la mention "accepté sous réserve de contrôle" sont sans valeur légale. Pour effectuer une réclamation, il est indispensable de effectuer successivement les deux opérations suivantes : (i) préciser par écrit les réserves sur le Bon de Livraison et le signer ; (ii) envoyer dans la journée une description précise du problème et les photos attestant de l'avarié formalisée via la plateforme internet www.eolnet.fr/SAV. Seuls les dossiers complets, intégrant les points (i) et (ii) ci-dessus seront recevables par nos services. A défaut, aucune action ne sera possible, que ce soit à l'encontre du vendeur ou du transporteur.

GARANTIE RESPONSABILITÉ: Notre matériel est garanti pendant une période de deux ans (hors spécificité notifiée dans notre catalogue), qui commence à courir à la date de la signature du bon de livraison. Cette garantie ne sera pas appliquée en cas d'utilisation anormale, de mauvais entretien ou de non-respect des prescriptions de montage. Le seul engagement du vendeur à ce titre est le remplacement pur et simple des éléments défectueux. En tout état de cause, si le vendeur était reconnu responsable d'un manquement contractuel ayant causé un préjudice à l'acheteur, le montant des dommages-intérêts que le vendeur pourrait être condamné à verser ne pourra pas excéder le montant de la commande concernée.

FORCE MAJEURE: Si en cas de force majeure, grève, incendie et toutes autres circonstances imprévisibles, le vendeur est dans l'impossibilité matérielle d'exécuter la commande, EOL se réserve le droit de résoudre la vente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

DROIT APPLICABLE LITIGE: Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend entre le vendeur et l'acheteur pour quelque cause que ce soit, le seul Tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Bobigny (France).



1 rue des Céréales - Bat 112
CS 30015
93534 SAINT DENIS CEDEX
Tel : (+33) 1 49 35 60 00

S.A.S au capital de 1.580.000 Euros - 380 937 169 RCS BOBIGNY

Mode de livraison	Page	2 / 3
N° TVA client		
Transport route		
DEPOSE		

Facture N° 10054541	
Date de facturation	23/11/21
Commande N°	1000787767 / BR0 / 2292899
Vos références	DEV0180894 + 923
Date de livraison	23/11/21

Adresse de livraison	
BURO CONCEPT pour SI CONTACT 24-26 AV DE BRUXELLES ZI ESTROUBLANS 13127 VITROLLES	

Attention	
Facture à régler sur le compte : NATIXIS EOL IBAN : FR7630007000110002270131265 Swift : NATXFRPPXXX	
XML	77 / 77

Adresse de facturation	01130129
SI CONTACT 400 RUE PIERRE BERTHIER ZI LES MILLE BP 90173 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 03	

Référence	Description	Prix Public	%	Prix HT	E.C	Prix HT + E.C	Quantité	Total ligne
2370001SA	JEU 2 PIEDS ARCHE P80 CARRE FX ECO - SA						1	
6478012OI	OBTURATEUR EOL ABS GRIS ALU BOUCHON D60 BAGUE D80MM OI	7,00	50,00	3,50	0,01	3,51	2	7,02
2276213SBRI	CAISSON HB METAL 3T P.80 L.43,2 H.73,5 CM DONT 1 DS TOP MELAMINE SB RI	521,00	50,00	260,50	4,70	265,20	1	265,20
2276167SB	CAISSON HB METAL 3T P.77 L.42H.71 DONT 1 DS SB						1	
EOLTOP8RI	TOP MELA 800 X 432 EP25MM SENS FIL LONG RI						1	
6482001MGSO	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923							
5432030PYSQ	PURE TABLE BASSE GALET MG SO	198,00	50,00	99,00	0,66	99,66	1	99,66
5432030PZSQ	MEETING+ CHAISE 4P COQUE NORMA LE POLYPRO SANS PIECES D'ACCROCHES PY SQ	44,00	50,00	22,00	0,28	22,28	6	133,68
5432030PZSQ	MEETING+ CHAISE 4P COQUE NORMA LE POLYPRO SANS PIECES D'ACCROCHES PZ SQ	44,00	50,00	22,00	0,28	22,28	4	89,12
6238131RISA	REUN INDIV TON P TUBE X4 RI SA	483,00	50,00	241,50	4,92	246,42	1	246,42
EOLPLTONRI	PLAT. TONNEAU 2000X1000X800 EP25MM RI						1	
2404568SB	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						4	
6493320KZ	PUZL.PIED TUB.ROND FX H710 D80MM PLATINE CARREE 128X128 SB							
6387113SA	< CLOISON ACOUST. SOLANGE BORDSARRONDIS H180XL120 CM EP. 47 MM KZ	523,00	50,00	261,50	1,28	262,78	2	525,56
6387116	JEU 2 PIEDS FIXES SOLANGE SA - PIED ROND ET D'UN PIED STABILISATEUR	53,00	50,00	26,50	0,27	26,77	2	53,54
4424039SDSD	LOT 2 KITS DE LIAISON SOLANGE	52,00	50,00	26,00	0,03	26,03	1	26,03
7414001SQ	VEST. INDUS. PROPRE 3C SD SD	471,00	50,00	235,50	1,50	237,00	2	474,00
PMCHROM	BASTY PORTEMANTEAU SQ....	96,00	50,00	48,00	0,17	48,17	2	96,34
2424031MGMG	BASTY PORTEMANTEAU SQ...							
2424031MGMG	ARMAND ARM MELA 2PB L'1000 H735 P432 TOP ASSORTI AUX PTES BATTANTES SOFT CLOS. MG MG	333,00	50,00	166,50	6,11	172,61	1	172,61
2423611MG	TOP STRUCT.L1000 EP25MM MG mélamine blanc neige						1	
2423570MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						1	
2423605MG	JEU 2 COTES H735 EP19MM PR ARM MELA MG mélamine blanc neige						1	
2423612MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						1	
2423623MG	SOCLE L1000 EP19MM PR ARM MELA L1000MM MG mélamine blanc neige						1	
2423623MG	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						1	
2423589NI	TABLETTE MELA L1000 EP19MM MGmélamine blanc neige						1	
2423589NI	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						1	
2423597SB	JEU 2 PORTES L1000 H735MM PR ARM MELA MG mélamine blanc neige						1	
2423597SB	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						1	
2423597SB	QUINC.ARM MELA H73 L100 SOFT-CLOSING 1 POINT PR PTE BATTANTE MELA NI métal nickelé						1	
2423597SB	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						2	
2423597SB	1 POIGNEE 136X25MM ENTRAXE 96MM SB métal gris aluminium							

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf conventions spéciales écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente ("CGV") EOL ("le vendeur"). Les conditions générales de l'acheteur ne sont en aucun cas opposables au vendeur.

ACCEPTATION DES COMMANDES: Toute commande de l'acheteur est ferme et définitive. L'accusé de réception de commande adressé par le vendeur à l'acheteur est réputé accepté par l'acheteur. En conséquence, toute modification de la commande ou annulation pour quelle que raison que ce soit, ne sera possible qu'avec l'accord exprès et préalable du vendeur. En cas d'annulation acceptée expressément par EOL d'une commande, l'acheteur sera redevable d'un dédit d'un montant correspondant à 5% de la valeur nette de la commande sans que ce dédit puisse être inférieur à 25€ net HT si la commande est préparée et non expédiée de notre entrepôt central de Savigny.

PRIX DE VENTE: Nos prix sont facturés sur la base des tarifs figurant au catalogue en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par EOL.

ENLÈVEMENT: Les stipulations suivantes s'appliquent si le client n'a pas requis la livraison de sa commande. Dans ce cas de figure, toute commande non enlevée sur la plateforme logistique du vendeur, hors le dépôt central de Savigny-sur-Clairis (89150), dans un délai de 2 semaines à dater de sa mise à disposition sera annulée et sera l'objet d'une facture de frais de remise en stock, d'un montant de 15% de la valeur nette de la commande, sans que ces frais ne puissent être inférieurs à 8€ HT par mètre-cube et par mois de retard, tout mois entamé étant dû.

LIVRAISON: Les prestations de dépôt et de livraison-montage font l'objet d'une ligne de facture basée sur le montant brut de la commande (marchandises au prix catalogue), avec un minimum forfaitaire de 50€ HT pour la dépôt et de 75€ HT pour la livraison-montage (barème pour la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse). Ces montants sont susceptibles d'être réajustés à tout moment en fonction des coûts de l'énergie, des matières premières et de l'évolution des dispositions fiscales et réglementaires. Une demande par l'acheteur de livraisons partielles donnera lieu à application des mêmes règles, et peut de ce fait entraîner la facturation du minimum forfaitaire sus-évoqué. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ni à prétendre à une quelconque indemnisation. Sauf spécification contraire à la commande, EOL est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Toute difficulté de livraison prévisible par le client doit être spécifiée à la commande ; dans la mesure où la difficulté rencontrée lors de la livraison est supérieure à la normale, le vendeur se réserve le droit de facturer un supplément de frais que l'acheteur s'engage à régler en même temps que la facture principale. Toute livraison décalée de plus de 15 jours à la demande de l'acheteur donnera lieu à facturation de frais de stockage à hauteur de 8€ HT par mètre-cube et par mois, tout mois entamé étant dû.

REPRISE: Toute reprise de colis livrés doit faire l'objet d'une demande formalisée via la plateforme internet www.eolnet.fr/SAV. Toute demande est soumise à l'accord du vendeur et doit comporter impérativement (i) le numéro de commande initial ; (ii) des photos décrivant l'état de la marchandise à reprendre et (iii) le motif invoqué. La décote appliquée sur le matériel repris s'appliquera sur le barème suivant : -15% si neuf et emballé, -100% si monté et/ou abîmé. En outre un forfait net de 75€ HT sera appliqué. **Les produits « sur demande » et/ou « Spéciaux » ne sont ni repris ni échangés.**

CONDITIONS DE RÈGLEMENT: Le paiement du prix intervient selon les modalités impératives fixées au recto. A défaut de stipulation contraire au recto, le délai de règlement est 45JFDM. Le défaut de paiement d'une seule traite ou d'une seule facture à son échéance entraîne la déchéance du terme, rend immédiatement exigibles toutes les créances de notre société, même non échues et entraîne une révision des conditions de paiement. Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

MAJORATIONS & FRAIS POUR RETARD DE PAIEMENT: EOL se réserve le droit de majorer toutes sommes non payées à leur exacte échéance: (i) sans mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard calculée à partir du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de l'échéance, majoré de 10 points ; cette pénalité étant calculée par jour de retard; (ii) sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire nette de 40€ HT au titre des frais de recouvrement, cette somme sentant par facture impayée. L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard. Ce montant forfaitaire sajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités ; (iii) après mise en demeure et à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes totales dues, sans préjudice des éventuels frais de justice. Les majorations visées au (i) et au (iii) sont calculées sur les montants TTC. Elles courront de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, elles sont dues dès le lendemain de la date déchéance et, pour rappel, ne sont pas soumises à TVA.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Il est formellement convenu conformément à l'article 2367 du Code civil que les marchandises objet de la présente facturation, restent la propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement du prix. Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par l'acheteur. Toutefois, les risques sont transférés dès la mise à disposition de la marchandise à l'attention du client ou de son transporteur. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée aux frais de l'acheteur, et, si bon lui semble, de résoudre le contrat. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise de traitements ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. En cas de non-paiement par l'acheteur, le vendeur, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. Il pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser inventaire des marchandises impayées détenues par l'acheteur. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées. La réserve de propriété de la chose vendue se transportera sur la créance du prix de cette chose quand elle aura été revendue par l'acheteur.

AVARIES DE ROUTE: Les emballages étant effectués avec le plus grand soin, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur lorsqu'il a fait procéder à l'enlèvement, et il est responsable de transmettre à son transporteur, le cas échéant, toutes ses protestations conformément à l'article 133-3 du Code de commerce. Dans le cas où l'acheteur a opté pour la dépôt des marchandises dans ses locaux, ou dans le cas de la livraison-montage chez le client final, les marchandises doivent être vérifiées dès réception, en présence du livreur. En cas de défaillances ou de manquants, les réserves orales, même confirmées par lettre, ainsi que la mention "accepté sous réserve de contrôle" sont sans valeur légale. Pour effectuer une réclamation, il est indispensable de effectuer successivement les deux opérations suivantes : (i) préciser par écrit les réserves sur le Bon de Livraison et le signer ; (ii) envoyer dans la journée une description précise du problème et les photos attestant de l'avarié formalisée via la plateforme internet www.eolnet.fr/SAV. Seuls les dossiers complets, intégrant les points (i) et (ii) ci-dessus seront recevables par nos services. A défaut, aucune action ne sera possible, que ce soit à l'encontre du vendeur ou du transporteur.

GARANTIE RESPONSABILITÉ: Notre matériel est garanti pendant une période de deux ans (hors spécificité notifiée dans notre catalogue), qui commence à courir à la date de la signature du bon de livraison. Cette garantie ne sera pas appliquée en cas d'utilisation anormale, de mauvais entretien ou de non-respect des prescriptions de montage. Le seul engagement du vendeur à ce titre est le remplacement pur et simple des éléments défectueux. En tout état de cause, si le vendeur était reconnu responsable d'un manquement contractuel ayant causé un préjudice à l'acheteur, le montant des dommages-intérêts que le vendeur pourrait être condamné à verser ne pourra pas excéder le montant de la commande concernée.

FORCE MAJEURE: Si en cas de force majeure, grève, incendie et toutes autres circonstances imprévisibles, le vendeur est dans l'impossibilité matérielle d'exécuter la commande, EOL se réserve le droit de résoudre la vente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

DROIT APPLICABLE LITIGE: Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend entre le vendeur et l'acheteur pour quelque cause que ce soit, le seul Tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Bobigny (France).



1 rue des Céréales - Bat 112
CS 30015
93534 SAINT DENIS CEDEX
Tel : (+33) 1 49 35 60 00

S.A.S au capital de 1.580.000 Euros - 380 937 169 RCS BOBIGNY

Mode de livraison	Page	3 / 3
N° TVA client		
Transport route		
DEPOSE		

Facture N° 10054541	
Date de facturation	23/11/21
Commande N°	1000787767 / BR0 / 2292899
Vos références	DEV0180894 + 923
Date de livraison	23/11/21

Adresse de livraison	
BURO CONCEPT pour SI CONTACT 24-26 AV DE BRUXELLES ZI ESTROUBLANS 13127 VITROLLES	

Attention
Facture à régler sur le compte : NATIXIS EOL IBAN : FR7630007000110002270131265 Swift : NATXFRPPXXX
XML

Adresse de facturation	01130129
SI CONTACT 400 RUE PIERRE BERTHIER ZI LES MILLE BP 90173 13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 03	

Référence	Description	Prix Public	%	Prix HT	E.C	Prix HT + E.C	Quantité	Total ligne
2423608MG	DOS H735 L1000 EP19MM PR ARM MELA MG mélamine blanc neige						1	
6488003MGSA EOLPLTR60MG	BALI MANGE DEB H106 MELA D60MG SA PLAT. T RONDE D.60CM MG SS OBTUR.	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923	307,00	50,00	153,50	1,26	154,76	1 1 154,76
6395104SA 6395105SA	RESTO BASE PIET. TULIPE + PLATINE SA RESTO TUBE PIET. TULIPE HAUT SA	70% PEFC WOOD.BE-COC-000923						1 1
4425002SDSD 4425011SDSD	BUDGET ARM RID L120 H198 SD SD NAVERT ARM RDX L120 H198 P43 CM 4TAB SD SD		574,00	58,01	241,02	7,08	248,10	1 1 248,10

De convention expresse, les marchandises resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement.

Ceci conformément aux termes de la loi N° 80335 du 12.05.1980.

VIREMENT
60 jours date de facture
22/01/22

Total marchandise	Frais de livraison	Frais E.C	Net à payer
4.528,52	0,00	78,42	5.528,33 EUR
Total H.T	T.V.A	Total TTC	
4.606,94	921,39	5.528,33	

Voir extrait de nos conditions de vente au verso. N° TVA FR 05 380 937 169

EC => Eco contribution. Décret 2012-22 du 06/01/2012

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf conventions spéciales écrites, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente ("CGV") EOL ("le vendeur"). Les conditions générales de l'acheteur ne sont en aucun cas opposables au vendeur.

ACCEPTATION DES COMMANDES: Toute commande de l'acheteur est ferme et définitive. L'accusé de réception de commande adressé par le vendeur à l'acheteur est réputé accepté par l'acheteur. En conséquence, toute modification de la commande ou annulation pour quelle que raison que ce soit, ne sera possible qu'avec l'accord exprès et préalable du vendeur. En cas d'annulation acceptée expressément par EOL d'une commande, l'acheteur sera redevable d'un dédit d'un montant correspondant à 5% de la valeur nette de la commande sans que ce dédit puisse être inférieur à 25€ net HT si la commande est préparée et non expédiée de notre entrepôt central de Savigny.

PRIX DE VENTE: Nos prix sont facturés sur la base des tarifs figurant au catalogue en vigueur au jour de l'acceptation de la commande par EOL.

ENLÈVEMENT: Les stipulations suivantes s'appliquent si le client n'a pas requis la livraison de sa commande. Dans ce cas de figure, toute commande non enlevée sur la plateforme logistique du vendeur, hors le dépôt central de Savigny-sur-Clairis (89150), dans un délai de 2 semaines à dater de sa mise à disposition sera annulée et sera l'objet d'une facture de frais de remise en stock, d'un montant de 15% de la valeur nette de la commande, sans que ces frais ne puissent être inférieurs à 8€ HT par mètre-cube et par mois de retard, tout mois entamé étant dû.

LIVRAISON: Les prestations de dépôt et de livraison-montage font l'objet d'une ligne de facture basée sur le montant brut de la commande (marchandises au prix catalogue), avec un minimum forfaitaire de 50€ HT pour la dépôt et de 75€ HT pour la livraison-montage (barème pour la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse). Ces montants sont susceptibles d'être réajustés à tout moment en fonction des coûts de l'énergie, des matières premières et de l'évolution des dispositions fiscales et réglementaires. Une demande par l'acheteur de livraisons partielles donnera lieu à application des mêmes règles, et peut de ce fait entraîner la facturation du minimum forfaitaire sus-évoqué. Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises ni à prétendre à une quelconque indemnisation. Sauf spécification contraire à la commande, EOL est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Toute difficulté de livraison prévisible par le client doit être spécifiée à la commande ; dans la mesure où la difficulté rencontrée lors de la livraison est supérieure à la normale, le vendeur se réserve le droit de facturer un supplément de frais que l'acheteur s'engage à régler en même temps que la facture principale. Toute livraison décalée de plus de 15 jours à la demande de l'acheteur donnera lieu à facturation de frais de stockage à hauteur de 8€ HT par mètre-cube et par mois, tout mois entamé étant dû.

REPRISE: Toute reprise de colis livrés doit faire l'objet d'une demande formalisée via la plateforme internet www.eolnet.fr/SAV. Toute demande est soumise à l'accord du vendeur et doit comporter impérativement (i) le numéro de commande initial ; (ii) des photos décrivant l'état de la marchandise à reprendre et (iii) le motif invoqué. La décote appliquée sur le matériel repris s'appliquera sur le barème suivant : -15% si neuf et emballé, -100% si monté et/ou abîmé. En outre un forfait net de 75€ HT sera appliqué. **Les produits « sur demande » et/ou « Spéciaux » ne sont ni repris ni échangés.**

CONDITIONS DE RÈGLEMENT: Le paiement du prix intervient selon les modalités impératives fixées au recto. A défaut de stipulation contraire au recto, le délai de règlement est 45JFDM. Le défaut de paiement d'une seule traite ou d'une seule facture à son échéance entraîne la déchéance du terme, rend immédiatement exigibles toutes les créances de notre société, même non échues et entraîne une révision des conditions de paiement. Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

MAJORATIONS & FRAIS POUR RETARD DE PAIEMENT: EOL se réserve le droit de majorer toutes sommes non payées à leur exacte échéance: (i) sans mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard calculée à partir du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne en vigueur à la date de l'échéance, majoré de 10 points; cette pénalité étant calculée par jour de retard; (ii) sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire nette de 40€ HT au titre des frais de recouvrement, cette somme sentant par facture impayée. L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard. Ce montant forfaitaire sajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités ; (iii) après mise en demeure et à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes totales dues, sans préjudice des éventuels frais de justice. Les majorations visées au (i) et au (iii) sont calculées sur les montants TTC. Elles courront de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, elles sont dues dès le lendemain de la date déchéance et, pour rappel, ne sont pas soumises à TVA.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ: Il est formellement convenu conformément à l'article 2367 du Code civil que les marchandises objet de la présente facturation, restent la propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement du prix. Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par l'acheteur. Toutefois, les risques sont transférés dès la mise à disposition de la marchandise à l'attention du client ou de son transporteur. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée aux frais de l'acheteur, et, si bon lui semble, de résoudre le contrat. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix, la remise de traitements ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. En cas de non-paiement par l'acheteur, le vendeur, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. Il pourra unilatéralement et immédiatement faire dresser inventaire des marchandises impayées détenues par l'acheteur. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées. La réserve de propriété de la chose vendue se transportera sur la créance du prix de cette chose quand elle aura été revendue par l'acheteur.

AVARIES DE ROUTE: Les emballages étant effectués avec le plus grand soin, les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur lorsqu'il a fait procéder à l'enlèvement, et il est responsable de transmettre à son transporteur, le cas échéant, toutes ses protestations conformément à l'article 133-3 du Code de commerce. Dans le cas où l'acheteur a opté pour la dépôt des marchandises dans ses locaux, ou dans le cas de la livraison-montage chez le client final, les marchandises doivent être vérifiées dès réception, en présence du livreur. En cas de défaillances ou de manquants, les réserves orales, même confirmées par lettre, ainsi que la mention "accepté sous réserve de contrôle" sont sans valeur légale. Pour effectuer une réclamation, il est indispensable de effectuer successivement les deux opérations suivantes : (i) préciser par écrit les réserves sur le Bon de Livraison et le signer ; (ii) envoyer dans la journée une description précise du problème et les photos attestant de l'avarié formalisée via la plateforme internet www.eolnet.fr/SAV. Seuls les dossiers complets, intégrant les points (i) et (ii) ci-dessus seront recevables par nos services. A défaut, aucune action ne sera possible, que ce soit à l'encontre du vendeur ou du transporteur.

GARANTIE RESPONSABILITÉ: Notre matériel est garanti pendant une période de deux ans (hors spécificité notifiée dans notre catalogue), qui commence à courir à la date de la signature du bon de livraison. Cette garantie ne sera pas appliquée en cas d'utilisation anormale, de mauvais entretien ou de non-respect des prescriptions de montage. Le seul engagement du vendeur à ce titre est le remplacement pur et simple des éléments défectueux. En tout état de cause, si le vendeur était reconnu responsable d'un manquement contractuel ayant causé un préjudice à l'acheteur, le montant des dommages-intérêts que le vendeur pourrait être condamné à verser ne pourra pas excéder le montant de la commande concernée.

FORCE MAJEURE: Si en cas de force majeure, grève, incendie et toutes autres circonstances imprévisibles, le vendeur est dans l'impossibilité matérielle d'exécuter la commande, EOL se réserve le droit de résoudre la vente sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

DROIT APPLICABLE LITIGE: Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend entre le vendeur et l'acheteur pour quelque cause que ce soit, le seul Tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Bobigny (France).